



MAR 21 2018

L'honorable Kevin Sorenson, C.P., député
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, veuillez accepter le présent document en tant que réponse du gouvernement au trente-troisième rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé *Comptes publics du Canada 2017*.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour vous remercier, ainsi que les membres du Comité permanent, pour votre engagement indéfectible à assurer une administration publique efficace et des pratiques financières saines au sein du gouvernement du Canada.

Recommandation 1

En ce qui concerne la recommandation 1, le gouvernement a réalisé des progrès pour ce qui est de l'amélioration des contrôles internes relatifs à l'administration de la paye.

Le gouvernement du Canada a adopté une approche pangouvernementale des RH à la paye qui tient compte du fait que l'amélioration des contrôles liés aux systèmes de paye et à l'administration de la paye nécessite également l'examen des contrôles relatifs à l'administration des ressources humaines. De plus, comme les processus constituent le fondement des contrôles, les processus liés aux ressources humaines et à l'administration de la paye doivent être pris en compte dans le cadre de cette approche.

L'approche pangouvernementale relève du sous-ministre délégué de Services publics et Approvisionnement Canada et fait appel à de nombreux partenaires. En plus de l'exercice d'une surveillance, de l'obligation de rendre des comptes et de la collecte des points de vue de l'ensemble du gouvernement pour guider cette approche pangouvernementale, une structure de gouvernance a été établie pour l'approche des RH à la paye.

Le Bureau du vérificateur général a identifié les contrôles d'accès comme étant une lacune importante sur le plan des contrôles internes, et la compréhension des besoins relatifs à l'accès des utilisateurs de Phénix a considérablement évolué depuis la mise en œuvre de ce système. L'accès à Phénix est fondé sur les rôles, ce qui signifie que l'autorisation d'effectuer certaines opérations repose sur le rôle de l'employé au sein de l'organisation. Services publics et Approvisionnement Canada a examiné et redéfini les rôles de sorte que les utilisateurs disposent d'un accès clair et approprié. Un catalogue des rôles a été élaboré afin d'aider les employés et les gestionnaires à mieux comprendre l'objectif de chaque rôle et les capacités connexes. La redéfinition des rôles a aussi mené à l'examen de l'attribution de ces rôles aux utilisateurs. Parallèlement, Services publics et Approvisionnement Canada a pris des mesures visant à renforcer les contrôles relatifs aux personnes à qui un accès est accordé, aux personnes qui peuvent modifier les données et au contenu qu'elles peuvent modifier. De plus, la séparation des rôles est appliquée rigoureusement afin que personne ne puisse bénéficier d'un accès au système lui permettant d'exécuter des opérations successives sans faire l'objet de mesures de contrôle. Enfin, un nouveau rôle de vérification interne des systèmes a été créé pour appuyer les activités de vérification et d'évaluation internes ministérielles liées aux processus de paye et à la vérification après paiement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer la clarté des rôles, de réduire les taux d'erreur et de renforcer les contrôles dans Phénix.

Au Centre des services de paye, Services publics et Approvisionnement Canada a augmenté l'effectif en personnel de rémunération et celui des différents bureaux satellites. Cela a permis de libérer des ressources qui peuvent ainsi se consacrer aux mesures visant à améliorer les processus de paye, ce qui comprend les améliorations apportées aux contrôles financiers.

Par exemple, le Centre des services de paye :

- met à l'essai un projet pilote de « groupes » dans le cadre duquel trois ministères sont desservis par une seule équipe de conseillers en rémunération. Ce projet pilote, qui prendra fin en mars 2018, devrait démontrer que le fait d'affecter une équipe à des ministères précis permettra l'adoption d'une approche globale à l'égard du dossier d'un employé, délaissant ainsi l'approche transactionnelle. Le rapport définitif sur le projet pilote est attendu en avril 2018 » Il orientera les plans pour la mise en œuvre de groupes à l'échelle du Centre des services de paye;
- examinera et révisera les processus et les contrôles liés à la vérification des calculs manuels de la paye pour veiller au respect des exigences relatives à la vérification prévues à l'article 34 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- examinera et révisera les pratiques d'assurance de la qualité afin d'accroître la rapidité et la fréquence de publication des rapports et des plans d'action de suivi;
- cernera les améliorations des processus de gestion alléguée à apporter au Centre des services de paye au plus tard le 30 avril 2018.

Reconnaissant que l'intégrité des données sur les ressources humaines a une incidence importante sur la paye des employés, les unités des ressources humaines au sein des ministères et des organismes ont aussi mis en place un ensemble de contrôles internes pour veiller à ce que les données sur les ressources humaines soient envoyées à Phénix correctement et en temps opportun. Les processus en matière de ressources humaines qui causent le plus grand nombre de problèmes liés à la paye font l'objet d'une refonte dans l'ensemble des organisations. L'accent est mis sur les éléments ayant la plus grande incidence sur la paye, notamment les mutations d'entrée, les mutations de sortie, les nominations intérimaires, les cessations d'emploi et les trop-payés.

Le gouvernement est déterminé à élaborer un cadre de contrôle pangouvernemental pour l'approche des RH à la paye. Services publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada collaboreront à cette activité pluriannuelle visant à mieux harmoniser et intégrer l'environnement de contrôle des RH à la paye, regroupant les systèmes de ressources humaines, des finances et d'autres systèmes. Un plan de projet assorti de responsabilités claires sera établi, et les progrès accomplis feront l'objet d'une surveillance et de rapports par le biais de la structure de gouvernance.

Les conclusions des différentes vérifications, les rapports des essais, les examens réalisés par des tiers et les leçons apprises orienteront les démarches visant à renforcer et à améliorer les contrôles nécessaires à Services publics et Approvisionnement Canada, de même qu'au sein des autres ministères et organismes, afin d'assurer le versement exact et en temps opportun de la paye pour tous les employés de la fonction publique.

Recommandation 2

En ce qui a trait à la recommandation 2, le gouvernement a réalisé d'importants progrès à l'égard de la mise à jour de la méthode d'établissement des taux d'actualisation et il communiquera publiquement ces résultats d'ici le dépôt des *Comptes publics du Canada 2018*. En plus de communiquer les résultats de l'examen et les modifications apportées à la méthode, le gouvernement publiera le document de discussion connexe. Ce document comprendra un résumé des pratiques de l'industrie et des nouvelles tendances tant dans le secteur privé que public, et soulignera les tendances pertinentes dans le domaine de l'établissement des normes comptables.

Nous aimerions informer le Comité que, en date d'aujourd'hui, le gouvernement a terminé l'analyse du bien-fondé des diverses méthodes de calcul des taux d'actualisation envisagées et qu'il élabore la méthode qui sera appliquée pour l'actualisation de ses éléments d'actif et de passif à long terme. En outre, l'analyse comparative des pratiques de l'industrie dans les secteurs public et privé se poursuit. Le gouvernement examine également les nouveaux changements dans les normes comptables, de même que les tendances du marché financier canadien, dans le cadre de l'élaboration de la méthode. Nous avons hâte de vous communiquer les résultats de ces travaux.

Recommandation 3

Le gouvernement a examiné la recommandation et il inclura, à l'aide de références croisées, de l'information sur les organisations fédérales figurant aux Comptes publics du Canada afin de tenir compte des différences de pagination dans les versions française et anglaise. Cela sera mis en œuvre dans la table des matières principale et l'index de chacun des volumes imprimés et facilitera la comparaison entre les versions dans les deux langues officielles dans les Comptes publics du Canada. De plus, la pagination sera simplifiée à un format de numérotation séquentiel (c.-à-d. 1, 2, 3, etc.) et les numéros de section seront intégrés dans le titre de la section au bas de la page.

Dans cet esprit, la version Web HTML actuellement publiée est accessible sur le site Web du receveur général et elle contient un hyperlien vers les sections des versions française et anglaise. Cette version Web facilite la capacité du lecteur de passer d'une version à l'autre et elle rend l'information plus facile à trouver dans les deux langues officielles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hon. Scott Brison, C.P., député
Président du Conseil du Trésor



Hon. Carla Qualtrough, C.P., députée
Ministre des Services publics et de
l'Approvisionnement